

**OBSERVATOIRE DES MEDICAMENTS, DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET DES INNOVATIONS
THÉRAPEUTIQUES - REGION CENTRE
- OMÉDIT -**

COMMISSION ANTICANCÉREUX	RECOMMANDATIONS ----- Manipulation des déchets biologiques (excrétas) des patients recevant des médicaments cytotoxiques	Date de rédaction : novembre 2008 Date de validation au Comité stratégique du : 09 juin 2009
-------------------------------------	--	--

Les excréta : selles, sang, urines, vomissures, expectorations, salive, sueur des patients qui reçoivent des médicaments cytotoxiques peuvent contenir des concentrations élevées de ces médicaments **tout au long du traitement** du patient et plusieurs jours **après la fin du traitement** : en général de 3 à 7 jours pour la plupart des produits, pour certains, élimination beaucoup plus lente : ex pour la pentostatine présence de cytotoxiques 60 jours après la fin du traitement¹

Lors de la manipulation des excréta et /ou des linges souillés, le personnel soignant doit prendre des mesures de protection en revêtant une **tenue de protection** qui comprend dans tous les cas

- une **blouse à manches longues et à poignets resserrés**
- une à deux **paires de gants d'examen non stériles** en latex ou en vinyle selon le type disponible dans le service

En plus, lors de la manipulation des déchets liquides avec **risque de projection** comme les urines :

- une **charlotte** à usage unique
- des **lunettes de protection**
- un **masque chirurgical** traditionnel 3 plis

OU

- un **masque protection respiratoire UU type FFP1** en cas de forte concentration (exemple : méthotrexate haute dose)

La tenue de protection doit être **dédiée** à la réalisation des tâches qui exposent à un risque de contact avec les excréta, et **ne doit pas être utilisée pour réaliser d'autres actes**.

La blouse doit être changée **tous les jours**.

La monture et la visière des lunettes de protection doivent être **décontaminées tous les jours** (eau savonneuse ou détergent)

Le matériel de recueil des excréta doit être systématiquement: **rincé abondamment à l'eau du robinet ensuite nettoyé avec un détergent** et à nouveau **rincé**.

Ces recommandations sont à adapter en fonction des moyens mis à disposition dans l'établissement (ex : lave-bassin)

Après avoir ôté la tenue de protection, il faut procéder à **un lavage simple des mains**

Remarque : Des précautions similaires sont à prendre par l'entourage ou le personnel soignant au domicile du patient traité par des médicaments cytotoxiques

¹ Dossier du Centre National d'information sur le médicament- revue d'évaluation sur le médicament – août septembre 2004,XXV, 4 -5 p 23 -25